



*D'un au milieu de mille, le plus est celui
de qu'on a, paré sur un roc du même.
Devant de la parole de l'Éou et couronné
d'un écu à cege un à du même.*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE TOUDON

ARRETE DE SECHERESSE

2022-03-02

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUDON

Vu l'article L-2212.2 du Code Générale de Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de restriction des usages non prioritaires de l'eau.

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mars 2022 plaçant le département des Alpes maritimes au stade de VIGILANCE conformément au plan d'action sécheresse du 17 juillet 2019.

CONSIDERANT que depuis le mois de septembre 2021 le cumul de précipitations est très déficitaire (40 à 60% selon le secteur), le stock de neige est particulièrement faible et l'indice d'humidité atteint un record bas.

CONSIDERANT qu'il est constaté une précocité des assecs, une baisse anormale des niveaux de sources, des niveaux de nappes utilisées pour l'alimentation en eau potable

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de priorisé l'alimentation en eau potable au regard des autres usages,

ARRETE

Article 1 : sont interdits à compter de ce jour jusqu'au 31/05/2022 :

- La vidange et le remplissage des piscines,
- L'arrosage des jardins et espaces vert publics et privés ;
- Le lavage des véhicules en dehors des centres de lavage ;
- L'arrosage agricole entre 9 h et 19 h ;
- nettoyage terrasses, rues et trottoirs
- de laisser les robinets ouverts

De plus, il est demandé aux habitants d'avoir des consommation d'eau économes, de surveiller leur installation et de faire réparer leur fuites sur robinet, chasse d'eau...

Article 2 : Les dispositions ci-dessus seront applicables jusqu'au 30 avril 2022 et pourront être renouvelées selon les conditions climatiques.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée au Préfet des Alpes-Maritimes – Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Eau Agriculture Forêt et Espaces Naturels.

Fait à Toudon le 10 mars 2022

AR Prefecture

006-210601415-20220310-A20220302B-AR
Reçu le 10/03/2022
Publié le 10/03/2022

Le Maire,
Pierre CORBIN



Allée St Jean. 06830 Toudon- Tél. :04 93 08 55 25 ; Fax :04 93 08 55 71

mairie-de-toudon@wanadoo.fr